

ARRÊTÉ ÉLECTORAL MODIFICATIF

**ÉLECTIONS AU CONSEIL DU DÉPARTEMENT « INTERACTIONS SCIENCES ET SOCIÉTÉS »
DE L'UFR SCIENCES
ELECTION DES REPRESENTANTS DES USAGERS**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université ;
Vu les Statuts modifiés de l'UFR Sciences ;
Vu le Règlement intérieur modifié de l'UFR Sciences ;
Vu le Règlement intérieur de l'ISS ;
Vu l'arrêté électoral du 24 mai 2023 portant élections des représentants des usagers au conseil du département « Interactions Sciences et Sociétés » de l'UFR Sciences ;

Considérant qu'il convient de modifier l'arrêté électoral du 24 mai 2023 susvisé ;

Arrête

Article 1^{er} : Modification de l'article 2

L'article 2 de l'arrêté électoral susvisé du 24 mai 2023, portant élection des représentants des usagers au conseil du département « Interactions Sciences et Sociétés » de l'UFR Sciences, est modifié comme suit :

Le bureau de vote prévu sur le site St Charles sera implanté au rez-de-chaussée du bâtiment 7, dans la salle de la direction de site, en lieu et place du bâtiment 3, salle de conférence, rez-de-chaussée.

Article 2 :

Les autres dispositions de l'arrêté du 24 mai 2023 restent inchangées.

Article 3 :

Le présent arrêté électoral modificatif est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'UFR Sciences ainsi que par une mise en ligne sur le site internet de l'UFR : <https://sciences.univ-amu.fr/>. Il est également affiché à l'entrée du bureau de vote le jour du scrutin

Article 4 :

La Directrice de l'UFR SCIENCES, Madame Laurence MOURET, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 12 juin 2023

Pour Le Président d'Aix-Marseille Université
et par délégation,
La directrice de l'UFR Sciences



Laurence MOURET

